

## AVIS DE PRESELECTION NATIONAL N° 02/DA/DG/LOC/UP/2017

Portant présélection des professionnels disposant de moyens de déchargement des céréales

L'Entreprise Publique Economique, ONAB TRADE Spa, sise (04) Quatre chemins de Kouba, Gué de Constantine – Alger lance un Avis National pour la présélection des professionnels disposant de moyens de déchargement des matières premières en vrac maïs et tourteau de soja pour ses unités portuaires à Alger, Oran, Bejaia, Skikda et Djendjen.

### Lieu d'intervention :

A l'intérieur des enceintes portuaires.

Le matériel concerné :

### 1/ les bennes preneuses

#### - Les caractéristiques techniques des bennes preneuses:

Les bennes proposées pour la location doivent répondre aux conditions suivantes :

- capacité de la benne 7 tonnes
- ouverture et fermeture automatique,

### 2/ les pompes à grain :

#### - Les caractéristiques techniques des pompes à grain :

Les pompes à grain proposées pour la location doivent répondre aux conditions suivantes :

- capacité appréciable de la pompe

### 3/ les chargeurs et retro-chargeurs :

#### - Les caractéristiques techniques des chargeurs et retro-chargeurs:

### A/ Les chargeurs

- Capacité appréciable du godet de 3 m<sup>3</sup> à 4 m<sup>3</sup>
- En bon état

### B/ Les rétro-chargeurs

- Système hydraulique adéquat
- En bon état

### Dossier de candidature :

- Offre de service
- Registre du commerce ;
- Attestation fiscale ;
- Attestation CNAS et/ou CASNOS
- acte de propriété, où autres ;

Les offres des soumissionnaires doivent être présentées sous double pli cacheté où ne seront portées que les mentions suivantes :

**Avis d'appel de présélection  
n° 02/DA/DG/LOC/UP/2017  
de l'EPE ONAB TRADE SPA  
04 Chemins de kouba – Gue de  
Constantine – Alger  
« A NE PAS OUVRIR »**

Les offres doivent être déposées par le soumissionnaire ou son représentant ou transmis par courrier express à l'adresse suivante :

EPE ONAB TRADE Spa  
(04) Quatre chemins de Kouba,  
Gué de Constantine – Alger.

dans les Quinze jours qui suivent la date de la première parution de présent avis de présélection.

Dépassé ce délai, les offres sont jugées irrecevables.